

Master Management des PME/ETI et transformation digitale en 2 ans

Type de contrat

Contrat d'apprentissage

Durée de la formation

24 mois
812 heures

Diplôme

délivré par



► Objectifs

Former les futurs entrepreneurs, dirigeants et cadres dans les entreprises de taille moyenne et intermédiaire, dans un monde qui évolue vers le digital et exige de plus en plus d'innovation. La formation vise à apporter un socle de connaissances transversales, savoir-faire opérationnels et compétences fondamentales, permettant d'appréhender toutes les dimensions du management et de la transformation digitale de l'entreprise dans un monde tourné vers l'innovation et ouvert à l'international.

► Accès au diplôme

Etre titulaire d'une Licence dans le domaine droit économie gestion.

Accès possible en M2.

Admission :

- en M1 sur dossier
- en M2 sur dossier et entretien

Dépôt de candidature :

- en M1 du 15 janvier au 31 mai, dossier de candidature disponible sur le site l'AEI - International School : <https://aei.u-pec.fr/alternance>
- en M2 du 15 janvier au 31 mai sur <https://aei.u-pec.fr/alternance>

► Rythme d'alternance

2 jours en formation / 3 jours en entreprise

► Contacts

Responsable pédagogique : Yvan MIROCHNIKOFF - mirochnikoff@u-pec.fr

Contact administratif : Marie France SORIA - soria@u-pec.fr Tél. : 01 45 17 19 80

Contact CFA EVE : MORNAL Murielle - m.mornal@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 56 04

► Lieu(x) de formation

Université Paris Est Créteil -
Val de Marne
61, avenue du Général de
Gaulle
94000 CRETEIL



Master 1

UE1 - Globalisation et management des organisations

- Pilotage de la performance financière
- Stratégie et pilotage de la transformation digitale

UE3 - Environnement international

- Marketing international
- Analyse des marchés internationaux

UE5 - Projets innovants

- Transformation digitale de l'entreprise
- Gestion de projets innovants

UE6.2 - Option : Blockchain et gestion des risques

- Nouveaux défis des PME et ETI
- Blockchain & risques financiers
- Identité numérique & risques opérationnels

UE2 - Droit des affaires

- Droit de l'entreprise
- Business Communication

UE4 - Développement à l'international

- Droit du travail et diversité dans les organisations
- Gestion financière et comptabilité internationale

UE6.1 - Option : stratégie innovante des PME et ETI

- Nouveaux défis des PME et ETI
- Nouveaux modèles d'affaire
- LV2 : Espagnol

UE7 - Professionnalisation

- Mémoire professionnel

Master 2

UE1 - Environnement international & innovation

- Culture and intercultural management
- Management de l'innovation

UE3 - Marchés internationaux

- RSE et globalisation
- Etudes marketing

UE5 - PME, ETI et transformation digitale

- Digital economics
- Projets digitaux et innovants
- Communication digitale

UE6.2 - Option : Gestion des risques

- Gestion des risques numériques
- Protection des données

UE2 - Management de projets

- Projet management
- Pilotage du changement

UE4 - Développement des PME et ETI

- Management des PME et ETI
- Démarches entrepreneuriales

UE6.1 - Option : Stratégie innovante des PME et ETI

- Intelligence artificielle
- LV2 : espagnol

UE7 - Professionnalisation

- Business Game
- Mémoire professionnel

Public concerné (Contrat d'apprentissage)

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

Marche à suivre

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
 2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
 3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-